

COMMUNICATION ET PARTICIPATION MULTICULTURELLE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS UN CONTEXTE DE DÉCENTRALISATION POLITIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

Guy-Venance GNAKO

Université Péléforo Gbon Coulibaly de Korbogo

gnako.venance@gmail.com

Résumé

La participation citoyenne est au cœur des processus de décentralisation et de développement territorial en Afrique en général et spécifiquement en Côte d'Ivoire. Dans une approche qualitative de recherche, la présente étude s'est efforcée d'analyser la participation au développement territorial dans un contexte de diversité ethnoculturelle. Il ressort de l'étude que les conflits entre communautés et les représentations sociales constituent des entraves à la mise en œuvre d'un développement participatif. L'autochtonie est un marqueur important dans le contrôle des organes de décision dans les collectivités territoriales. En outre, il y a très peu d'espace dans les collectivités territoriales où les acteurs territoriaux peuvent dialoguer, se concerter et échanger des informations dans le but d'une prise de décision participative. Les sphères de décision, dans la gouvernance territoriale, sont essentiellement concentrées entre les mains des élus locaux. De ce qui précède, il est nécessaire de mettre en place des processus communicationnels dans l'optique d'améliorer les relations, d'une part, entre les groupes ethnoculturels et d'autre part, entre ces groupes et les gouvernants locaux.

Mots clés : *Participation, Communication, Développement territorial, Diversité ethnoculturelle.*

Abstract

Citizen participation is at the heart of decentralization and territorial development processes in Africa in general and specifically in Côte d'Ivoire. In a qualitative research approach, this study has attempted to analyze participation in territorial development in a context of ethnocultural diversity. The study shows that conflicts between communities and social representations constitute obstacles to the implementation of participatory development. Autochthony is an important marker in the control of decision-making bodies in territorial collectivities. In addition, there is very little space in territorial collectivities where territorial actors can dialogue, consult each other and exchange information for the purpose of participatory decision-making. Spheres of decision-making, in territorial governance, are essentially concentrated in the hands of local elected representatives. From the foregoing, it is necessary to set up communication processes in order to improve relations, on the one hand, between ethnocultural groups and, on the other hand, between these groups and local rulers.

Key Words: *Participation, Communication, Territorial Development, Ethnocultural Diversity.*

Introduction

Depuis les indépendances, le développement est au cœur des préoccupations des États africains. Toutes les politiques publiques initiées y compris la décentralisation sont allées dans ce sens. Malheureusement, les efforts des États sont contrariés par un environnement social fait de conflits communautaires et identitaires. Le constat en Afrique aujourd'hui est que les affrontements entre les États paraissent de plus en plus surannés, tandis que ce sont les conflits intercommunautaires qui imposent leur présence tragique (MBONDA, 2003 : 5). La Côte d'Ivoire ne fait pas l'économie de ces conflits communautaires. Danho (2022 : 33), concernant la Côte d'Ivoire affirme que : « Les conflits intercommunautaires sont souvent les plus violents car ils mettent en scène des luttes identitaires sur un territoire donné. Le contexte politique des deux dernières décennies a fait le lit de conflits intercommunautaires aux coûts humains et socioéconomiques dévastateurs ».

Les politiques de décentralisation ont mis en première ligne les collectivités territoriales dans le développement local. Ce type de développement se fonde sur les principes suivants : participation de tous les acteurs, responsabilisation, interaction entre les différents acteurs et groupes, partenariat et coordination (MOUMAN, 2005 : 63). De ce qui précède, nous pouvons affirmer que la cohésion entre les acteurs et spécifiquement les groupes ethnoculturels est un élément important dans la mise en œuvre du développement territorial participatif.

Au-delà des grands principes théoriques et de la rhétorique sur la décentralisation, il y a toutes les représentations que les populations se font de cette politique. En effet, pour certains, décentraliser c'est donner une autonomie de gestion aux fils et filles d'une région donnée. Dans cette perspective, la gestion de la région est l'affaire des autochtones. Pour d'autres, décentraliser c'est donner l'autonomie de gestion à tous ceux qui habitent un territoire quelle que soient leur appartenance culturelle, ethnique et leur provenance. Dans ce cas, l'essor du territoire est le fruit de la participation de tous ceux qui y habitent et qui y ont des intérêts. Ce débat met en évidence deux perceptions de la décentralisation politique. La vision particulariste (c'est notre région, c'est notre terroir donc c'est notre affaire) et la vision pluraliste (ce n'est pas mon terroir mais son développement m'intéresse parce que j'y habite et/ou j'y ai des intérêts). La problématique qui se dégage de ce débat est

la question de l'intégration politique des populations migrantes dans leur communauté d'accueil.

La région du Sud Comoé, milieu de la présente étude, n'est pas épargnée par la difficile cohabitation des cultures. Sur ce territoire cohabitent au moins sept peuples autochtones organisés en royaume et de nombreuses communautés allochtones et allogènes. La région du Sud-Comoé, comme de nombreuses régions en Côte d'Ivoire où le taux de migration interne et d'immigration sont importants, connaît des difficultés liées à la gestion de la diversité ethnoculturelle. L'une de ses difficultés parmi tant d'autres reste la gestion de la propriété foncière. Selon le PND 2012-2015 (2011 : 6), cette gestion a contribué à la détérioration de la confiance entre les communautés et a entraîné la fracture sociale, à travers des conflits de génération et des crises sociopolitiques.

Cette contribution veut poser le problème de l'inclusion sociale, du dialogue des cultures et de la cohésion entre les communautés au sein des territoires décentralisés dans l'optique de trouver ensemble des solutions aux problèmes de développement auxquels sont confrontées les populations. La réalisation d'un tel projet ne peut se faire sans la mise en place de processus de communication. Nous faisons référence à la communication dans le sens de la concertation, du dialogue permanent et de l'échange d'informations, mais également, la communication comme outil d'aide à la participation et à la création de liens sociaux de qualité.

La présente étude est menée autour de la question centrale suivante : comment la communication peut-elle contribuer à la participation multiculturelle au développement local ? Elle poursuit trois (3) objectifs. D'abord analyser l'origine de la diversité culturelle de la région. Ensuite identifier les entraves à la participation multiculturelle au développement. Enfin, analyser les processus communicationnels déployés par les collectivités territoriales pour assurer la participation des groupes ethnoculturels au développement local.

1- Milieu de l'étude et aspect méthodologique

1-1- Milieu de l'étude

La présente étude a eu pour cadre géographique la région du Sud-Comoé. Elle est située dans l'extrême Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Cette région est un territoire de 7 627 km². Sa population est estimée 642 620

habitants avec un taux de croissance annuel de 3,57 % (recensement général de la population et de l'habitat, RGPH 2014). Le Sud-Comoé est un carrefour et une zone de transit entre la Côte d'Ivoire et le Ghana voisin. Elle est traversée par l'axe routier appelé « CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS ». Du point de vue administratif, la région comprend quatre départements, dix-sept sous-préfectures et huit collectivités territoriales dont sept communes et un conseil régional.

Figure 1 : Carte de la région du Sud-Comoé



Source : Conseil régional de la région du Sud-Comoé

1-2- Technique de collecte et d'analyse de données

Cette recherche s'inscrit dans une approche qualitative. Dans cette perspective, les outils de collecte et d'analyse de données ont été mis en rapport avec l'approche retenue. Du point de vue des techniques de collecte de données, nous avons eu des entretiens avec les élus locaux de la région, les chefs de communautés (autochtones et allochtones), les responsables d'association de jeunesse et de femme, les responsable d'ONG et les responsables des structures de communication des collectivités territoriales. Toutes ces entités sont des acteurs majeurs du développement dans la région du Sud-Comoé. Pour chaque entité, nous avons élaboré un guide d'entretien. En plus des entretiens, nous avons procédé à des observations directes pour comprendre certaines réalités notamment les interactions entre agents sociaux. Il s'agit de regard dont

l'intentionnalité est de nature très générale (R. Ghiglione et B. Matalon, 2004 : 11). En ce qui concerne la technique d'analyse de données, nous avons fait essentiellement une analyse de contenu des entretiens. Plus clairement, nous avons rendu compte des entretiens en y extrayant des unités de sens afin de les analyser et rendre accessible leur compréhension.

Que pouvons-nous dire de l'échantillon retenu pour l'étude ? Il faut rappeler que le milieu de l'étude est la région du Sud-Comoé qui comprend huit collectivités territoriales dont sept communes et un conseil régional. Nous avons au total interrogé 38 personnes : 7 élus locaux, 14 chefs de communauté, 4 associations de jeune, 4 association de femme, 4 responsable d'ONG et 5 responsables de structure de communication dans les collectivités territoriales. La technique d'échantillonnage utilisée est la méthode aléatoire simple où nous avons interrogé les individus les plus accessibles dans la population de l'étude. Concernant ce travail, l'on est resté dans la vision de Paul N'DA (2005 : 100) qui estime que dans une approche qualitative, l'étude peut valablement se faire avec un échantillon de petite taille, l'essentiel étant de miser sur la qualité des personnes ressources.

2- Cadre de référence théorique

Cette étude s'appuie sur la théorie du capital social territorial telle qu'énoncée par V. ANGEON (2008, p.239). Dans cette théorie, l'auteure explique le rôle de la qualité des relations sociales donc du capital social dans les mécanismes de développement territorial. Pour elle, les dynamiques d'évolution des territoires peuvent être expliquées par la qualité du tissu relationnel local.

La théorie du capital social territorial met l'accent sur la collecte et le partage de l'information. La qualité des informations collectées et partagées conditionne la pertinence des projets territoriaux élaborés. Ici également, il faut compter avec la qualité des réseaux relationnels locaux. Si les agents sociaux n'entretiennent pas de bonnes relations, la collecte et le partage des informations seront difficiles. Ce qui fait dire à V. ANGEON (2008, p.244) que : « ... *Au-delà de la seule transmission de l'information, ce qui compte dans les processus de construction territoriale c'est également le partage de cette information. L'émergence d'une dynamique collective d'apprentissage visant à l'élaboration d'un socle commun de connaissance, d'une culture commune apparait, en effet, comme une condition nécessaire à l'élaboration*

d'un projet territorial. Cette accumulation de connaissance, résultat d'un construit social facilite et renforce les stratégies d'action collective, au cœur des logiques de développement territorial ».

Cette théorie a un intérêt certain pour la présente étude. Elle répond à la question centrale de l'étude : comment la communication peut-elle favoriser la participation multiculturelle au développement local ? En effet, la théorie du capital social territorial met non seulement l'accent sur la qualité des relations entre les agents sociaux mais également sur la qualité des interactions donc de la communication dans les dynamiques de développement territorial.

3- résultats de l'étude

3-1- Origine de la diversité culturelle de la région

Dans la région du Sud-Comoé, les populations autochtones sont organisées en sept (7) grands royaumes : le royaume des M'brafê (Agni sanwi), le royaume des Abouré Ehivet, le royaume des Abouré Êhê, le Royaume des N'zima kôtôkô, le royaume des N'zima Adouwelê, le royaume des Betibé (Ehotilé) et le royaume des Essouma. En plus de ces peuples, la région a fait l'objet de nombreuses vagues d'immigration et de migration interne. L'immigration internationale dans le Sud-Comoé remonte à la période précoloniale et coloniale. Les premiers explorateurs qui ont foulé le sol ivoirien sont rentrés par le Sud-Comoé notamment du côté d'Assinie Mafia et de Grand-Bassam. Ces explorateurs ont établi dans ces localités des forts et de grands centres commerciaux. La présence des colons et les activités commerciales qu'ils ont développées, ont entraîné de nouvelles vagues de migrants.

A ce niveau, il y a les migrants convoyés par les colons pour servir de main d'œuvre dans leurs exploitations agricoles mais également dans leur domicile comme femmes et hommes de maison, comme chauffeurs, comme gardiens. Dans cette catégorie, nous pouvons citer les Burkinabés et les Maliens. Les colons misaient sur la main d'œuvre Burkinabé et Malienne parce que les populations autochtones étaient insoumises et n'aimaient pas se mettre au service des autres. A côté des migrants convoyés par les colons, il y a ceux qui étaient attirés par les activités économiques dues à la présence des forts et des centres commerciaux. Pour cette catégorie nous pouvons citer les Sénégalais, les Nigériens et les Libanais. L'immigration internationale dans le Sud-

Comoé ne s'est pas arrêtée à la période précoloniale. Elle a continué durant la période coloniale et post coloniale.

Outre l'immigration internationale, il y a la migration interne. Cette migration concerne les communautés ivoiriennes qui ont migré dans la région pour diverses raisons. La migration interne peut être classée en quatre groupes : la migration interne involontaire, la migration interne voulue par les communautés autochtones, la migration interne économique et la migration interne de sécurité. D'abord la migration interne involontaire. Elle est la résultante du travail forcé. Des individus valides étaient réquisitionnés par l'administration coloniale et convoyés vers la région du Sud-Comoé pour y effectuer des travaux d'utilité publique comme les routes, la construction de certaines infrastructures et édifices publics et bien d'autres travaux. Les communautés Bété, Dan et Gouro explique leur présence dans cette région par le travail forcé. Après les travaux forcés, ces communautés se sont établies dans la région, y ont fondé des familles. Ensuite, la migration interne voulue par les communautés autochtones. Dans le cadre de l'exploitation des forêts, de l'eau, mais également des nombreux *bas-fonds*¹, les populations autochtones ont encouragé la migration d'une main d'œuvre spécifique, pour des travaux spécifiques. Ces travaux concernaient l'abattage des gros arbres de la forêt. Pour cela, elles ont encouragé la migration des peuples de l'ouest montagneux (Yacouba et Gueré).

En ce qui concerne la migration interne économique, il faut noter qu'on retrouve ces pensionnaires dans toutes les localités de la région du Sud-Comoé. Ces populations ont quitté leur terroir d'origine dans l'espoir d'améliorer leur condition de vie et d'existence. Les raisons de leur migration dans la région du Sud-Comoé sont principalement de deux ordres : la recherche de terre fertile et cultivable et la recherche d'une zone favorable aux échanges commerciaux. Enfin, la migration interne de sécurité. Cette forme de migration a connu son essor autour des années 2002. Les exactions de la rébellion sur les populations vont conduire celles-ci à chercher des zones afin de se mettre en sécurité. Des populations venues du centre et de l'ouest ont trouvé refuge dans le Sud-Comoé. Tous ces mouvements de populations font de ce territoire un espace de forte diversité ethnoculturelle. C'est dans cette diversité que la région doit penser son développement économique, social et culturel.

¹ Nom donné par les populations aux zones marécageuses, c'est-à-dire les étendus de terrain fait de marrais. Ces zones sont propices à la culture du riz irrigué et des vivriers.

3-2- les entraves au développement local participatif dans le Sud-Comoé

Les entraves au développement local participatif sont de deux ordres selon les résultats obtenus : les conflits et les représentations sociales.

Les conflits

A ce niveau, il y a d'une part les conflits qui opposent les communautés autochtones entre elles et d'autre part les conflits entre les communautés autochtones et les populations migrantes. La raison principale des conflits entre les communautés autochtones réside dans des questions d'antériorité (qui est venu avant qui), de limite territoriale et de leadership. Le conflit qui oppose les Abouré Êhê au N'zima Kôtôkô à Grand-Bassam est lié aux questions d'antériorité. Les deux peuples se disputent la paternité de la ville. Pour les Abouré Êhê, les royaumes dans la région se sont constitués dans la deuxième moitié du XVII^e siècle alors que les N'zima ont intronisé leur roi dans les années 2000. Avant cela, les N'zima avaient un chef de communauté comme toutes les autres communautés qui se sont installées à Grand-Bassam. Les Êhê estiment qu'introniser un roi signifie que l'on réclame une partie des terres de la ville puisqu'un roi règne sur un royaume donc sur des terres. Le peuple N'zima nie le fait que les Êhê soient propriétaires de Grand-Bassam et réfute la thèse selon laquelle le peuple Êhê serait le premier à s'installer sur le site actuel de Grand-Bassam. Pour les N'zima, la configuration de Grand-Bassam devrait édifier tout le monde. Autour de Grand-Bassam, il n'y a que des villages N'zima : Moamé, Mondoukou, Petit Paris, Modeste, Azureti...

Les conflits entre les Abouré Ehivet (Bonoua), les Agoa (Alépé) et le Bétibé (Adiaké) sont liés aux questions de limite territoriale. Il faut noter que les peuples appelés aujourd'hui peuples autochtones dans la région sont eux-mêmes issus de migration ancienne. Les peuples se sont d'abord installés et ensuite ont cherché à conquérir des terres par la guerre. Les peuples les plus forts ont exproprié les plus faibles. Les peuples expropriés réclament toujours leur terre. Entre les Agni Sanwi et les Bétibé nous avons un conflit de leadership. Venus du Ghana voisin dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, les Sanwi sont rentrés en conquérant dans la région. Ils ont annexés les peuples Bétibé et Essouma. Jusqu'en 2012, le roi du Sanwi régnait sur les territoires d'Aboisso,

d'Adiaké et d'Assinie Mafia. En 2012, les Bétibé à Adiaké ont ressuscité leur royaume en intronisant un roi avec comme siège du royaume la localité d'Etuéboué. Depuis lors il y a un véritable conflit de leadership entre les deux souverains.

Deuxièmement, nous avons les conflits entre les autochtones et les populations migrantes. Ce sont essentiellement des conflits de subsistance liés à l'exploitation des ressources naturelles (la terre et l'eau). La pêche et l'agriculture sont les principales activités des populations dans la région du Sud-Comoé. Avec l'accroissement de la population et l'affaiblissement des ressources naturelles, des tensions sont nées entre les populations autochtones et celles qu'elles ont accueillies. C'est le cas à Ayamé entre les pêcheurs Bozo et les Agni, à Adiaké entre les pêcheurs Beninois, Fanty et la communauté autochtone. En plus de la pêche, il y a les conflits fonciers. Dans toutes les localités de la région, les conflits fonciers créent des tensions entre les différentes communautés.

Tous les conflits dont nous venons de faire cas créent un malaise et détériorent la qualité du tissu relationnel dans la région. Or, le développement local participatif est fille de la cohésion entre les différents segments du corps social.

Les représentations sociales

Les représentations sociales conditionnent la pensée, le comportement et l'action des individus. Dans le cadre de cette étude, les représentations sociales plombent, non seulement la participation au développement territorial, mais également la prise de décision participative.

Les communautés autochtones perçoivent la collectivité territoriale (Mairie, conseil régional) comme leur propriété. Cette opinion ou cette croyance détermine les rapports qu'elles entretiennent avec les autres communautés. Les autochtones estiment que les organes de décision des structures décentralisées doivent être dirigés par les fils et filles de la région. Elles comprennent difficilement comment un « Kanga² » peut vouloir les gouverner sur leur propre terre, dans leur propre terroir. Cette disposition psychologique conduit ces communautés à donner des consignes de vote dans l'objectif d'élire un fils ou une fille du terroir. Certains chefs coutumiers vont jusqu'à faire prendre des engagements aux populations autochtones devant un fétiche

² Terme employé par les communautés autochtones pour désigner les étrangers.

pour s'assurer que personne ne va trahir. Tout cela se ressent au niveau des personnalités qui dirigent les collectivités territoriales dans la région. Dans les communes, six élus principaux sur sept sont issus des communautés autochtones. En ce qui concerne le conseil régional, l'élu principal et ses quatre vice-présidents sont issus des communautés autochtones.

Il y a des représentations sociales également chez les communautés migrantes. Ces communautés s'engagent peu dans le débats public local parce qu'elles ont des appréhensions sur le degré de leur acceptation par les autochtones. Une adjointe au maire que nous avons rencontrée affirme que lorsqu'elle a été cooptée par l'élu principal pour être sur sa liste, elle a dans un premier temps refusé parce qu'elle avait des préjugés sur les membres de sa communauté d'accueil. Elle les trouvait trop repliés sur eux-mêmes et trop attachés à leur terroir.

Enfin, il y a des représentations sociales partagées par l'ensemble du corps social. Elles sont relatives à l'idée que les populations se font de l'élu local. Elles lui attribuent un rôle quasi messianique. Dans les représentations des populations, l'élu local est celui qui doit changer leur vie, améliorer leur quotidien et transformer leur environnement. Cette croyance confine les communautés dans toutes leurs diversités, dans une posture de spectateur du développement. C'est certainement l'une des raisons du désenchantement des populations face aux politiques de décentralisation. En effet, elles abandonnent entre les mains des gouvernements locaux tout le processus de développement territorial et à la fin de la mandature elles constatent que rien n'a changé.

En clair, nous remarquons qu'il y a des représentations sociales de part et d'autre. Celles-ci constituent des freins, non seulement à l'engagement public territorial, mais également à la participation des différents groupes aux actions de développement dans les localités.

3-3- Les espaces d'interactions

Il faut noter qu'il y a peu d'espace d'interaction, d'une part entre les communautés elles-mêmes (communication horizontale), et d'autre part entre les élus locaux et les communautés (communication verticale).

3-3-1- Les cadres de rencontre entre les communautés

Les communautés autochtones et les communautés migrantes se rencontrent sur l'initiative de l'une ou l'autre partie. Ces rencontres

servent très souvent à régler des conflits ou à les prévenir. Par contre, nous n'avons répertorié aucun espace d'interaction où les communautés peuvent se parler et débattre des problèmes de développement dans leur territoire afin de constituer des forces de proposition auprès des élus locaux. Pour les populations migrantes, de telles initiatives devraient venir de leurs tuteurs.

3-3-2- Les sessions des conseils

Les sessions des conseils municipaux ou régionaux sont en réalité des réunions. Celles-ci ont pour objectif de délibérer sur les questions importantes relatives à la vie de la commune ou de la région, des questions relatives à la gestion administrative et financière de la cité. C'est donc un important lieu de prise de décision. De façon statutaire, les textes prévoient quatre sessions ordinaires dans l'année à raison d'une session tous les trois mois. En plus des sessions ordinaires, il est possible d'organiser des sessions extraordinaires en fonction de l'urgence du moment. Sont conviés à cette réunion les chefs de communauté, les chefs coutumiers, les organisations professionnelles et tous ceux qui ont des intérêts dans la cité.

A cette importante réunion de prise des décisions concernant la vie de la collectivité, les populations affirment qu'elles n'ont pas droit à la parole. Elles sont invitées à aller écouter les conseillers municipaux. Ces réunions sont plutôt, selon les populations, des séances d'information sur les projets des conseils municipaux ou régionaux, sur ce qu'ils ont déjà fait et sur ce qui reste à faire. Une fois ce compte rendu fait la séance se lève. Les raisons d'une telle articulation sont données par un secrétaire général de mairie. Pour lui, les réunions des conseils municipaux concernent avant tout, les conseillers municipaux. Selon la loi, ce sont les conseillers municipaux qui ont voix délibérative et qui participent aux débats. Les populations sont invitées pour simplement assister aux débats. Donner la parole aux communautés n'est pas la règle lors ces réunions, mais une exception à la règle. Néanmoins, certaines communes donnent quelquefois l'occasion aux communautés de s'exprimer, de poser des questions et de demander des informations. Mais ici également, de nombreux griefs sont faits à l'encontre des élus locaux. En effet, les communautés estiment qu'on leur donne la parole au moment où tous les débats ont été faits et au moment où tout a été décidé. Elles s'expriment donc juste pour la forme. Leur discours ne peut en rien modifier les décisions prises.

4- discussion des résultats

4-1- La démocratie participative comme fondement de la décentralisation politique

La décentralisation est proposée comme un moyen pour le renforcement de la participation des citoyens au processus de développement. Cette invite à la décentralisation pose la problématique du rapport entre décentralisation et participation (ANDREWS et al, 2007 : 469). En effet, l'idée qui sous-tend la démocratie participative est que pour mieux gérer, il faut gérer avec le citoyen, dans la proximité. Cela permet de mieux connaître les besoins des populations, d'augmenter la communication entre élus et administrés et entre techniciens et usagers, ainsi que d'intégrer les savoirs et les compétences d'usage des habitants sur des problèmes qui les concernent directement.

A la lumière de cette étude, nous pouvons identifier deux raisons de la faible participation des populations aux processus de prise de décision. D'une part, le manque de volonté des gouvernements locaux d'associer étroitement les populations, d'autre part, l'inorganisation des populations elles-mêmes. La démocratie participative, suppose aussi un minimum d'organisation au niveau des citoyens. Dans les territoires, les communautés vivent avec des représentations, des préjugés ou entretiennent des conflits qui conditionnent leur inaction. Or, la capacité qu'elles auront à influencer les décisions qui ont un impact sur leur vie dépendra de leur propre organisation car seuls les citoyens organisés et mobilisés peuvent se constituer et être reconnus en tant qu'acteurs légitimes des politiques publiques (Bherer, 2011 : 3). Tant que les populations ne s'organiseront pas pour être un contre-pouvoir ou un partenaire dans l'espace public territorial, elles continueront de subir dans le silence les décisions des élus locaux. Ce constat suscite de nombreuses questions : les populations sont-elles assez sensibilisées à la décentralisation politique ? Connaissent-elles leurs rôles dans la décentralisation ? Savent-elles qu'elles sont la principale source de décision au niveau local ? Toute la problématique de la participation au développement local se trouve sûrement dans ces questions.

Réné OTAYEK (2005 :2) fait une évaluation de la participation citoyenne en Afrique. Pour lui, la participation communautaire en Afrique se trouve être réduite à une simple procédure de consultation technique, les experts et les services administratifs se substituant, au nom

de leurs compétences aux populations concernées. La participation en Afrique est contrôlée par le pouvoir central et ses représentants locaux. La conséquence de ce constat, est que, en proie au désenchantement, la population retire sa confiance aux élus. En Afrique, la décentralisation se conjugue au pluriel car chaque pays à ses méthodes, son rythme et sa programmation.

4-2- Identité ethnoculturelle et engagement public local

Lors des campagnes pour les élections locales, les différents candidats font le tour des communautés ethniques dans le secret espoir d'y engranger des voix. Une fois les élections terminées, le fait ethnique devient une source de discorde dans les territoires. Nous assistons à une citoyenneté à double vitesse. Pour voter tout le monde est citoyen, mais pour prendre part au débat dans l'espace public, le citoyen devient l'autochtone pour la simple raison qu'il est dans son terroir. Or, l'idéal politique centré sur la participation active des citoyens à la vie et aux décisions politiques implique que ces derniers soient des entités égales notamment du fait de leur participation commune à la gestion des affaires publiques (Lafaye, 2009 : 2)

Gnabeli (2008 : 1-3) a étudié la production d'une identité autochtone en Côte d'Ivoire. Il ressort de cette étude que l'autochtonie est devenue une référence idéologique essentielle. Pour l'auteur, l'identité autochtone, dans les rapports entre autochtones, allochtones et allogènes, se manifeste par plusieurs facteurs : la structuration de l'habitat, le foncier rural et le champ politique.

La manifestation de l'autochtonie dans le champ politique local entrave gravement, non seulement la participation multiculturelle au développement, mais également la démocratie locale. Les observations faites montrent qu'il y a une sorte de transposition des rapports sociaux du point de vue coutumier dans l'espace politique publique. En effet, dans ces rapports, les autochtones ont un certain nombre de droits : sur le foncier rural, sur l'habitat, sur l'organisation sociale de façon générale. L'on veut transposer ces droits dans l'espace politique publique. Or, dans le débat public, toutes les communautés, au nom de la forme républicaine de l'État, devraient avoir les mêmes droits. Ces amalgames freinent très souvent l'engagement public des communautés allochtones.

Dans cette lutte d'affirmation de soi, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer. Il s'agit pour elles de développer une identité

territoriale forte. L'identité territoriale est le sentiment d'appartenance ou le lien que l'individu tisse avec un territoire, que ce territoire soit son terroir ou son lieu d'habitation (Belhedi, 2006 : 314). L'individu ne se focalisera plus sur son appartenance ethnique ou tribale, mais plutôt son appartenance à une communauté territoriale. En effet, la communauté territoriale n'est qu'une des communautés d'appartenance des individus et, le plus souvent, ce n'est pas la plus constitutive de son identité. L'ethnie, la religion, la langue, l'activité professionnelle, la famille sont autant de lieux possédant une dimension communautaire auxquels participent les individus (Caillouette et al, 2007 : 5).

Le sentiment d'appartenance ou le lien fort que l'individu a avec un territoire relève plus d'un construit. Dans cette perspective, Guermond (2006 : 293) distingue trois éléments dans la formation d'une identité territoriale : un élément cognitif dans le sens où les gens doivent être au courant de la région et des limites, un élément affectif qui doit donner le sentiment d'une identité commune dans l'espace ainsi conçu et enfin, un élément instrumental qui doit pouvoir créer une mobilisation pour une action commune. En réalité, c'est l'identité territoriale en tant que construit qui favorisera l'engagement public individuel.

Conclusion

Trois principaux objectifs ont guidé la présente étude. D'abord, analyser l'origine de la diversité culturelle dans la région du Sud-Comoé en Côte d'Ivoire, ensuite, identifier les entraves au développement local participatif et enfin identifier les processus communicationnels mis en place pour favoriser un développement local participatif. Au terme de l'étude, nous pouvons affirmer que la région du Sud-Comoé a connu des vagues successives de migration tout au long de son histoire ce qui fait d'elle un territoire de diversité ethnoculturelle. Le fait colonial, la fertilité des sols et les opportunités d'échanges commerciaux sont les principales raisons de cette forte migration.

Comme tous les espaces de diversité ethnoculturelle, la région connaît également des contradictions inhérentes à la vie en société. Les représentations sociales et les conflits sont autant d'éléments qui affaiblissent la confiance entre les communautés et entravent la participation des groupes ethnoculturels au développement territorial. En plus, il y a très peu d'espace de dialogue, de débat et de concertation, non seulement entre les élus locaux et les communautés dans leur

diversité, mais également entre les communautés elles-mêmes. Le développement territorial est tributaire des interactions dynamiques et permanentes entre les acteurs locaux. Ces interactions doivent davantage s'accroître entre les communautés afin qu'ensemble, elles pensent aux modalités de leur participation effective aux processus de prise de décision dans les affaires qui concernent leur territoire. La démocratie participative se nourrit de confiance, de dialogue, d'échange d'information et de communication permanente.

Bibliographie

- Andrews Christina et De Vries Michel** (2007) « Des attentes nombreuses pour des résultats variables : La décentralisation et la participation au Brésil, en Russie et en Suède » *revue internationale des sciences administratives*, Vol.73, No 3, pp. 469-497.
- ANGEON Valérie** (2008) « L'explication du rôle des relations sociales dans les mécanismes de développement territorial », *revue d'économie régionale et urbaine*, N°2, pp. 237-250.
- BELHEDI Amor** (2006) « Territoire, appartenance et identité. Quelques réflexions à partir du cas Tunisien », *l'espace géographique*, Vol4, Tome 35, pp. 310-316.
- Bherer Laurence** (2011) « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, Vol 1, N° 1, p. 105-133.
- Caillouette Jacques, Dallaire Nicole, Boyer Ginette, Garon Suzanne** (2007) « Territorialité, action publique et développement des communautés » *Economie et solidarité*, Vol 38, No 1, pp. 8-23
- Danho Adjon Guy Ghislain**, 2022, Migration leadership communautaire et cohésion sociale en Côte d'Ivoire « Rapport » Friedrich Ebert Stiftung, 70 pages.
- GHIGLIONE Rodolphe, MATALON Benjamin**, 2004, *Les enquêtes sociologiques : Théories et pratiques*, Armand colin, 6^{ème} Ed., Paris, 301 pages.
- GNABELI Yao Roch** (2008) « La production d'une identité autochtone en Côte d'Ivoire », *Journal des anthropologues*, Vol 3-4, No 114-115, P. 247-275.
- GUERMOND Yves** (2006) « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique ». *Espace géographique*, Vol 4, Tome 35, pp. 291-297.
- LAFAYE Guibet Caroline** (2009) « Participation politique, cohésion sociale et éducation à la citoyenneté », *Journal of Philosophy, University of Southern Denmark*, Vol 1, No 6, p. 1-28.

MBONDA Ernest-Marie (2003) « La « justice ethnique » comme fondement de la paix dans les sociétés pluriethniques : Le cas de l'Afrique » *Souveraineté en crise*, Laval, Josiane Boulad-Ajoub et Luc Bonneville, L'harmattan et Les presses de l'Université de Laval, pp. 451-469.

MOUMAN Abdelkader (2005) « Développement local durable : Rôle des associations et état des lieux », *regards croisés sur le développement local participatif*, Rabat, Acte de séminaire international, 28, 29, 30 Janvier, p. 61-65.

N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines*. L'harmattan, Paris, 276 pages.

PND 2012-2015 (2011) Résumé analytique, République de Côte d'Ivoire, 157 pages.

OTAYEK René, 2005, La décentralisation comme mode de redéfinition de la domination autoritaire ? Quelques réflexions à partir de situations Africaines, Communication au congrès de Lyon, Disponible sur : www.afsp.msh-paris.fr/archives/congreslyon2005/communications/tr4/otayek.pdf
Consulté le 14 Juillet 2023. Consulté le 14 Juillet 2023.